

Une année fructueuse pour l'Institut de plaidoirie devant la Cour suprême

Les avocats qui se préparent à affronter une formation de neuf juges à la Cour suprême du Canada disposent maintenant d'une importante ressource pour les aider à faire bonne figure.

Le 22 février 2007, M. Frank Lacobucci, juge à la retraite de la Cour suprême du Canada, annonçait avec fierté la création de l'Institut de plaidoirie devant la Cour suprême, fruit d'une initiative lancée par deux Québécois qui se sont inspirés d'une expérience américaine qui a fait ses preuves.

Comme son pendant américain, l'organisme offre aux avocats ayant un dossier en Cour suprême l'occasion de répéter leur plaidoirie devant une formation de trois experts en la matière, élaborée à partir d'une liste d'avocats d'expérience, de professeurs de droit et d'anciens auxiliaires juridiques de la Cour suprême.

Ainsi, au cours de la session d'automne 2007, 15% des dossiers plaidés devant la Cour suprême du Canada ont préalablement bénéficié d'une session de plaidoirie organisée par cet organisme. Les répétitions ont profité tant aux avocats représentant un individu ou une personne morale qu'à ceux qui défendaient les intérêts de la Couronne.

La section québécoise est dirigée par M^e Daniel Jutras, professeur à l'Université McGill, et ancien adjoint exécutif juridique de la juge en chef Beverley McLachlin. Cette section compte sur l'apport et l'expérience de plusieurs plaideurs de premier plan, et sur les conseils précieux d'anciens juges et de juristes qui connaissent la Cour suprême de l'intérieur.

Pour de plus amples renseignements, consultez le www.scai-ipc.ca. ■